

Conseil Municipal du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ESCALETTE Gaëtan, Maire.

Etaient présents : BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, BROUCHET Florent, CATHALO Henri, CHAIGNON Valéry, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEUMARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège.

Absents excusés :

BASSAS Nathalie a été nommée secrétaire.

DELIBERATION DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AU PROJET SCoT

Vu le courrier de Monsieur le Président du PETR du Pays Midi-Quercy en date du 24 juillet 2020.

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu référent au projet Scot.

Considérant que cette désignation s'inscrit dans la volonté de faciliter la participation et de suivre l'élaboration du document d'urbanisme du projet SCoT.

M. David GAILLARD a été désigné élu référent au projet SCoT à l'unanimité par le Conseil Municipal.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Suite au courrier en date du 18 août 2020 de Monsieur le Préfet, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. Il rappelle que celle-ci est composée :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet et qu'il convient de renseigner 3 propositions.
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Il est donc proposé à M. Henri CATHALO, premier conseiller municipal dans l'ordre du tableau, d'être membre de la commission de contrôle. M. Henri CATHALO accepte.

Le conseil municipal décide, pour que la nomination d'un délégué de l'administration puisse avoir lieu, de dresser une liste de 3 noms :

- Mme ALAUX Françoise
- M. MIRAMON Denis
- Mme GILES Paulette

DELIBERATION TARIFS LOCATION DU GITE COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs de la location du gîte communal pour l'année 2021 :

Haute Saison (juillet/août) : 410.00 € la semaine et 1400 € le mois

Moyenne Saison : Petites vacances (tousaint, Noël, février et pâques) + Mai juin et septembre : 310.00 la semaine

Basse saison (reste de l'année) : 260.00 € la semaine

Week-end (samedi au dimanche) : 100.00 €

Nuit supplémentaire : 50.00€

Au mois (avril, mai, juin, septembre) : 1000.00 €

Au mois (d'octobre à mars) : 600.00€ Toutes charges comprises

Caution : 500.00 €

Sont inclus dans le tarif : l'électricité, la consommation d'eau.

Le nettoyage du gîte au départ doit être effectué par les locataires.

GÎTE COMMUNAL :

- **WIFI :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'installer le wifi dans le gîte afin de satisfaire la clientèle.

Monsieur CHAIGNON Valéry propose de venir tester son dispositif personnel afin de s'assurer que cela fonctionne avant d'investir.

- **LITERIE :**

Monsieur Patrick BLANC expose au conseil municipal les remontés des locataires concernant la literie, à savoir : l'état du matelas (lit 140) qui nécessite d'être changé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter un nouveau matelas et plusieurs alèses.

- **ENTRETIEN :**

L'entretien du gîte est effectué par l'agent technique d'entretien le mercredi ou le jeudi (jours de travail de l'agent).

Lorsque les locations à la semaine (du samedi au samedi) s'enchaînent le problème de l'entretien se pose.

Le conseil émet le souhait de demander à l'agent technique d'entretien de travailler le samedi lorsque cette situation se présente ou de faire appel à une entreprise de nettoyage dans le cas où l'agent ne serait pas en mesure d'effectuer cette tâche le samedi.

QUESTIONS DIVERSES :

Horaires secrétariat :

Monsieur le maire informe l'assemblée de la modification des horaires d'ouverture de la mairie à partir du 22 septembre 2020.

Celle-ci sera ouverte le Mardi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30

Et le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle de Golfech :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission permanente du conseil départemental a adopté la répartition 2020 du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle de Golfech et que la collectivité bénéficiera d'une dotation de 8269.00€

Devis Voirie :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un problème de voirie concernant les travaux du chemin d'Albaret effectués par la mairie de Bruniquel. Les travaux ont été effectués sans que le devis de E.T.P.L & V d'un montant de 4493.15 € H.T soit signé. Un second devis avait été demandé à GOMES TP s'élevant à 3294.00 € H.T.

Qualité de l'eau la CAYZIERE – PAILLAS – FOUM BLANQUE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats d'analyse de l'ARS effectuées le 30 juillet 2020 concernant LA CAYZIERE – PAILLAS – FOUM BLANQUE. Celle-ci révèle la présence de chlorure de vinyl monomère (0.65µg/l) à une concentration supérieure à la limite de qualité réglementaire (0.5µg/l).

Dispositif de prévention actes de cruauté sur les équidés :

Monsieur le maire présente le dispositif recommandé par la gendarmerie concernant les actes de cruauté sur les équidés.

Décompte recensement 2020 :

Monsieur le maire expose au conseil municipal le décompte du recensement de la population pour 2020.

Celui-ci dénombre :

- 193 logements d'habitations
- 150 résidences principales
- 371 bulletins individuels

Attribution de l'aide de l'état aux achats de masques COVID-19 :

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à l'achats des masques pour cause de COVID-19 l'état a attribué une aide à la collectivité de 782.00€.

Versement de la subvention DETR – réfection de la place de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de versement des subventions concernant la réfection de la place de la salle des fêtes a été envoyée.

La subvention de l'état à été ramenée de 42 315 € à 38171.20 € car l'opération a été réalisée pour un coût inférieur (138 806.42 €) à celui initialement prévu (153 875.00 €).

Comptes du comité des fêtes :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la mairie reçoit à présent les relevés de compte du comité des fêtes puisque ce dernier est en dormance.

Le montant total des comptes du comité des fêtes est de 5 977.89 €

Fin de la séance : 00h00